

**POMPIER/POMPIÈRE SUR APPEL - À TEMPS PARTIEL**  
**POUR SES SEPT (7) CASERNES – BANQUE DE CANDIDATURES**

Le nouveau service de sécurité incendie et sécurité civile de La Sarre est à la recherche de pompiers/pompières sur appel - à temps partiel. Depuis janvier 2024, sept casernes ont choisi de se regrouper en confiant la gestion de leur caserne à la Ville de La Sarre, soit les municipalités de La Sarre, Duparquet, Dupuy, Gallichan, Mancebourg, Poularies et les quatre municipalités membres de la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon, soit Macamic, Authier, Authier-Nord et Chazel.

Ce regroupement nommé « Service de sécurité incendie et sécurité civile de La Sarre » permet d'optimiser les ressources intermunicipales de différentes façons. L'équipe est composée d'une centaine de pompiers sur appel - à temps partiel qui répond aux quatorze municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest. Ce service gère annuellement un budget d'environ 1,4 million de dollars.

**Mandat**

Sous l'autorité du chef de division aux opérations ou de son représentant, le pompier est appelé à intervenir lors de situations d'urgence sur le territoire desservi. Aussi, il participe aux autres tâches reliées au travail de pompier, soit d'effectuer des gardes de fin de semaine, de la prévention, des entraînements et de la formation.

PROFIL RECHERCHÉ	EXIGENCES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir la capacité de supporter et gérer le stress</li> <li>Maintenir une attitude professionnelle même dans les situations difficiles</li> <li>Être polyvalent</li> <li>Avoir la capacité de travailler en équipe et en collaboration avec les gens du milieu</li> <li>Faire preuve de bon jugement et d'une bonne capacité d'analyse</li> <li>Faire preuve d'habileté manuelle et de débrouillardise</li> <li>Avoir un souci réel pour la santé et la sécurité au travail</li> <li><u>Être disponible</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habiter sur le territoire desservi;</li> <li>Être âgé de plus de 18 ans;</li> <li>Détenir un permis de conduire valide et s'engager à obtenir le permis classe 4A pour les véhicules d'urgence dans les six mois suivant l'embauche;</li> <li>Posséder une formation en sécurité incendie POMPIER1 OU s'engager à suivre cette formation, de 255 heures, selon les délais prévus par le service et conformément au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.</li> </ul> <p><b>Atouts :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avoir un emploi principal de jour, la semaine, sur le territoire desservi et être disponible à répondre aux appels durant ses heures de travail;</li> <li>Détenir une formation de premiers secours et de premiers soins valides;</li> <li>Être en bonne condition physique.</li> </ul>

**Conditions de travail**

- Sur appel pour les appels d'urgence et à temps partiel pour les autres tâches associées à l'emploi;
- La réception des appels se fait via une application cellulaire;
- Chaque pompier doit effectuer des heures de gardes de fin de semaine selon un horaire établi;
- La rémunération pour l'année 2026 sera établie selon l'échelle salariale qui sera adoptée par le conseil municipal. À titre indicatif, le taux horaire en vigueur pour 2025 est de de 19.87 \$/heure sans formation à 26.86 \$/heure avec formation;
- Conditions selon la politique de gestion administrative du service de sécurité incendie et sécurité civile;
- Début d'emploi : janvier 2026.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae :

Par courriel : [rh@ville.lasarre.qc.ca](mailto:rh@ville.lasarre.qc.ca)

Par la poste : Ville de La Sarre  
 Service des ressources humaines  
 201, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Y3

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt, toutefois, nous communiquerons uniquement avec les candidats sélectionnés pour l'entrevue.

La Ville de La Sarre respecte le principe d'équité en matière d'emploi. Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.